

Procès- verbal de la réunion du comité consultatif

« Environnement Ruralité »

du 06 février 2021

Le six février deux mille vingt et un à 10H00, le comité consultatif « Environnement Ruralité », légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de monsieur Pierre-Marie TALLEUX, adjoint à l'urbanisme en charge de l'environnement et de la ruralité.

Présents : Mme MEODE – M. TALLEUX - M. DAVID - M. METAYER - Mme NIKKEL
M. TURGNE - M. VETEAU

Absents excusés : Mme BRODU – M. BRISOU – Mme LE GILLOUX – M. BILLEAUD –
M. RINCHET- GIROLLET.

Invités : Mme BOUJU – M. BASCLE – M. MEODE

Ordre du jour

- Ébauche de tracé d'un parcours de randonnée pédagogique ;
- Étude du résumé non technique (RNT) du projet éolien Nord N1 ;
- Informations diverses (photovoltaïque, récupération des eaux de pluies....) ;
- Questions diverses.

1. Présentation du comité et introduction .

M. Pierre Talleux, président du comité, souhaite la bienvenue aux membres du comité et rappelle en préambule que ces derniers doivent émettre des avis sur les sujets à l'ordre du jour. Ces avis seront ensuite présentés en conseil municipal pour décision lorsque cela s'avérera nécessaire.

2. Ébauche de tracé d'un parcours de randonnée pédagogique.

L'équipe municipale a pour objectif, dans la continuité de son programme électoral, de créer un parcours de randonnée pédagogique autour des trois bourgs du village en intégrant la visite de ces derniers.

Pour ce faire, le section marche de l'association vérimoise FJEP a donc été invitée à participer à ce comité pour ses capacités à définir le ou les meilleurs parcours qui pourront devenir des vecteurs attractifs de découverte de notre commune.

Les idées ont fusé pendant une heure et 1 parcours par bourg avec 1 circuit qui engloberait les trois en tenant compte de leurs particularités (exemples non exhaustifs : fontaine Pastour, château de Fontpatour, dame de Vérines, Fraise et sa station de pompage, le silo de Loiré, la station de lagunage, marais communal, chèvrerie, ancienne laiterie, site du Lézard ...) semble être la tendance qui s'affirme et tous les participants à cette réunion ont été emballés par le projet. L'intégration des parcours dans des applications pour smartphones et des panneaux d'informations sur la faune et la flore seront aussi étudiés.

Les agriculteurs présents ont proposé leur aide dans cette réalisation mais craignent ce qu'on a coutume d'appeler maintenant de l'« agribashing » de la part des randonneurs. Ils demandent à être prévenus des visites de groupes scolaires ou autres afin d'éviter de se trouver à travailler sur leur parcours.

La municipalité propose cependant que les fascicules de tracés qui seront, in fine, distribués aux randonneurs rappelleront à ces derniers qu'ils se trouvent dans une commune rurale et agricole avec les contraintes inhérentes à ses pratiques.

Madame le maire souhaite que des panneaux représentant les types de culture et leur utilité soient mis en place sur le parcours (ex : sur les clôtures du silo à négocier avec la coopérative) afin de valoriser le travail de nos agriculteurs. Une collaboration pourrait être envisagée entre les exploitants agricoles et l'équipe enseignante dans le but de faire découvrir aux enfants le monde agricole et son utilité.

L'agglomération pourrait subventionner des observatoires à oiseaux (notamment près de la station de pompage de Fraise ou des lagunes de Loiré) et les fléchages nécessaires aux parcours. L'entretien du fléchage serait à la charge du club de marche moyennant une subvention de la commune. La LPO sera invitée à financer les panneaux d'information concernant la faune aviaire.

Une journée ou 2 « découvertes » annuelles pourrait être destinées aux visites des sites intéressants en profitant de ce parcours.

En bref, les propositions sont nombreuses et Mme Bernadette Bouju se porte volontaire pour mettre en place ce projet avec l'aide de son club de marche.

Mme Bouju, M. Méode et M. Bascle quittent la salle à l'issue des discussions portant sur ce projet.

3. Étude du résumé non technique (RNT) du projet éolien Nord N1 .

Mme Line MEODE, maire de Vérines, reprend la genèse du projet éolien Eolise 1 et précise que l'étude du comité devra, à ce stade, se limiter aux éléments du seul document officiel actuellement en possession de la municipalité, document diffusé à la population dès sa réception en mairie. Le dossier du développeur a été récemment déposé à la

DREAL pour étude et avis. Les conclusions de la DREAL feront partie des pièces transmises au préfet de Charente-maritime à qui revient la décision finale.

Mme le maire informe le comité de ses rencontres, depuis le mois de décembre 2020, avec plusieurs parties concernées par ce projet, principalement des élus (maires, député, sénateur, responsable au département, à la CDA...), Elle ajoute que les membres du conseil municipal et ceux du présent comité seront invités dans les prochains jours à assister à la présentation de l'argumentaire de l'association « Vent Debout Vérinois», aujourd'hui « Vent Debout en Terres Rochelaises », seule à s'être fait connaître, au mois de décembre 2020 - en tant qu'opposant à l'énergie éolienne d'une manière générale - à ce projet spécifique. Elle a récemment évolué en s'opposant à tous les projets éoliens pressentis sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

Une note de synthèse de ces rencontres sera communiquée aux conseillers municipaux ainsi qu'à la population vérinoise une fois le cycle d'entretiens achevé.

Le comité a toutefois été informé plus précisément d'une rencontre récente d'élus vérinois avec Mr Blanchard, vice-président en charge des énergies renouvelables et du territoire zéro carbone à la CDA de La Rochelle. Au cours de cet entretien lui a été exposé la crainte des communes concernées de voir leurs villages encerclés par des aérogénérateurs avec la multiplication programmée de projets éoliens sur notre territoire. « Nous ne sommes évidemment pas opposés à la transition énergétique mais nous ne voulons pas que nos habitants vivent au milieu d'une vaste ferme éolienne». La position officielle de l'équipe municipale sera communiquée à brève échéance dans le respect de la feuille de route qu'elle s'est fixée.

La réunion de ce jour vise donc à étudier le projet en objet et émettre un avis positif ou négatif, sans pression aucune.

Dans un premier temps, le comité regrette que ce conseil municipal, soit mis, en début de mandat, devant le fait accompli et souligne le manque de position ferme de l'agglomération qui a élaboré un projet, certes ambitieux et innovant de territoire zéro carbone, mais qui laisse les communes concernées par ces implantations de parcs éoliens subir l'opprobre et la suspicion de corruption de certains opposants au projet agressifs.

L'assemblée regrette le fait que la charte éditée par la CDA de La Rochelle et les zones recensées pour les implantations ont permis aux développeurs de se lancer de façon anarchique sur ces projets. Les communes concernées et notamment celle de Vérines se retrouvent de facto devant des situations qu'elles ne maîtrisent pas. Dans ce cadre, la commission souhaiterait se voir proposer une vue d'ensemble de tous les projets.

Elle regrette également la pression exercée par les développeurs sur les propriétaires fonciers et les accords qui en découlent, accords finalisés sans concertation préalable avec les conseils municipaux et la population.

Comme dans chaque projet de ce type, les avis sont tranchés. En effet, si les éléments du projet communiqués par le développeur aux autorités concernées n'ont pas amené de

commentaire particulier des membres du comité, des positionnements plus généraux ont pu être évoqués. Ainsi si quelques membres de la commission se déclarent farouchement opposés à tout projet éolien pour diverses raisons (impact visuel, saturation et encerclement, aspect financier qui nuit aux projets...), d'autres sont plus nuancés (lutte contre le réchauffement climatique, transition énergétique, fin des ressources fossiles, compensation financière...) et n'y sont pas totalement défavorables.

En conclusion, il ne ressort pas de cette première réunion une unanimité pour ou contre ce projet en particulier, en revanche la multiplication de ces projets fait l'objet d'un avis négatif unanime.

4. Informations diverses (photovoltaïque, récupération des eaux de pluie...),

Monsieur Talleux informe les membres de la commission que la municipalité étudie la possibilité, avec le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) et la CDA, de pouvoir remplacer les toitures des bâtiments techniques communaux et de la salle des fêtes (en mauvais état) par des toitures couvertes de panneaux photovoltaïques.

Il précise que, dans le même temps, sera étudiée la possibilité de récupérer les eaux de pluie de la toiture des services techniques afin de permettre l'arrosage des parterres municipaux sans avoir recours à l'eau potable.

5. Questions diverses.

Sans objet

Clôture de la réunion à 12h15.